



Note d'information et de veille

Impact de la crise du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest



Numéro1: avril 2020

Crise alimentaire et nutritionnelle préexistante fortement aggravée par les mesures de santé publique face à la pandémie du COVID-19

Rappel du contexte

A l'instar des autres régions du monde, la pandémie de COVID-19 continue d'impacter considérablement les conditions de vie des populations au Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. La région fait déjà face à une crise alimentaire et nutritionnelle majeure touchant plus de 17 millions de personnes ; et près de 51 millions de personnes supplémentaires actuellement sous pression risquent de s'y ajouter du fait des effets conjugués des crises sécuritaires et sanitaires.

Au 30 avril 2020, environ 9 000 cas de COVID-19 ont été confirmés dans la région avec 2 740 guéris et 220 décès. Pour endiguer la propagation de la pandémie, les pays mettent en œuvre diverses mesures de santé publique, y compris la fermeture des frontières et marchés, le couvre-feu, la limitation de la mobilité (confinement total ou partiel de certaines villes), etc. Fort légitimes qu'elles soient, ces mesures de lutte contre le Covid-19 présentent cependant des impacts négatifs considérables sur les moyens d'existence populations, particulièrement l'accès à l'alimentation pour les couches les plus vulnérables aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans le but d'évaluer régulièrement ces impacts, le Comité Technique du Cadre Harmonisé (CT-CH) du RPCA a mis en place un système de veille avec l'ensemble des 17 pays de la région. La lecture de ces impacts est régulièrement faite avec les États à travers une grille de seuils d'alerte résumée dans le tableau 1 ci-dessous. Ce premier numéro résume les points saillants des analyses faites à partir de quelques pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad) ayant fourni les informations requises. Les seuils d'alerte par domaine de suivi sont indiqués dans le tableau N°1.

Approche méthodologique : Le suivi concerne cinq principaux domaines : 1) santé et nutrition ; 2) situation des marchés ; 3) situation pastorale ; 4) conditions de vie des ménages et 5) suivi de la menace acridienne. Des indicateurs de suivi ont été validés consensuellement avec les pays. Pour chaque domaine un seuil d'alerte a été défini afin de déclencher une mise à jour éventuelle des analyses du Cadre Harmonisé de mars 2020; cela permet une meilleure appréciation de la sévérité de la crise alimentaire et nutritionnelle et l'identification des populations les plus affectées. Ces informations sont des éléments de décision aux gouvernements, IOG et PTF.

SOMMAIRE

Rappel du contexte	1
Situation sanitaire et nutritionnelle	2
Situation des marchés	3
Situation pastorale	5
Conditions de vie des ménages dans le contexte de Covid-19	6
Suivi du criquet pèlerin au Sahel et en Afrique de l'Ouest	7

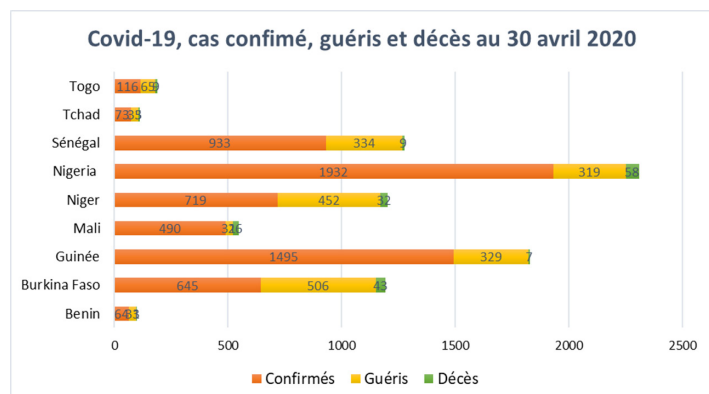
Tableau N°1: Seuils d'alerte par domaine

Niveau d'alerte	Seuils d'alerte			
	Santé-Nutrition Taux de fermeture des structures de santé	Marchés (Fonctionnement et animation)	Situation pastorale (situation de la transhumance)	Conditions de vie des ménages (AGR accès aux moyens de productions agricoles)
Normal	< 30%	Variation de prix	100% mobilité habituelle	Normal >= 80%
Alerte	>= 30%	Variation > 50%	> 50% < 75% de mobilité perturbée et/ou interdiction	Limité + T limité > 50%
Alarme	ND		> 75% de mobilité perturbée et/ou interdiction	T. Limité + Pas AGR > 20%
Urgence	ND		N/A	Pas AGR > 20%



Situation sanitaire et nutritionnelle

Situation de la pandémie



Au 30 Avril 2020, le bilan de la pandémie du COVID19 dans les neuf pays sous revue, s'établit à 6 497 personnes testées positives dont 2 102 guéries et 190 décédées, soit un taux de létalité globale de 2,9% (Tableau 2). Les pays les plus touchés en termes de nombre de cas sont le Nigeria (1 932), la Guinée (1 495) et le Sénégal (933). Toutefois, les taux de létalité les plus élevées sont observées au Togo (7,8%), au Tchad (6,8%) et au Burkina Faso (6,7%).

Tableau 2. Taux de létalité Covid-19

Pays	Taux de létalité
Benin	1,6%
Burkina Faso	6,7%
Guinée	0,5%
Mali	5,3%
Niger	4,5%
Nigeria	3,0%
Sénégal	1,0%
Tchad	6,8%
Togo	7,8%
TOTAL	2,9%

Source: https://github.com/CSSEGISandData/COVID-19/tree/master/csse_covid_19_data

Fonctionnement des structures de santé

Dans sept pays de la région (Burkina Faso, Bénin, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Togo et Tchad); le fonctionnement des centres de santé est globalement perturbé. En effet, entre 7% à 58% fonctionnent déjà au ralenti ou minima. Le taux le plus élevé se trouvant au Burkina dans la région du Sahel. Toutefois, la fermeture totale des centres de santé est pour le moment très marginale, ne dépassant pas 5%. Néanmoins, ces fermetures ne sont pas pour le moment le fait des conséquences de la pandémie Covid-19, mais plutôt dues à l'insécurité civile dans certains pays du Sahel, particulièrement au Burkina Faso et au Niger.

Situation nutritionnelle

Situation de la prise en charge de la malnutrition aiguë (MA)

La prise en charge de la malnutrition selon les protocoles recommandés se poursuit normalement dans les pays suivants : Bénin, la Guinée, Mali, Togo, Tchad et Sénégal. Cependant, au Burkina Faso, au Niger et au Nigéria, des modifications ont été apportées dans la façon de traiter les cas de malnutrition modérée ainsi que dans le calendrier de sa prise en charge. Toutefois des détails permettant d'étayer ces probables changements ne sont pas disponibles pour le moment.

Morbidité et admissions des enfants malnutris

Les principales maladies infantiles (Fièvre/Paludisme, Infection respiratoire aiguë et Diarrhée) ont été suivies et rapportées pour les deux dernières semaines (1er au 16 avril). Environ 111 613 enfants de moins de 5 ans ont été affectés par ces maladies.

Quant aux admissions d'enfants malnutris, les données disponibles en date font état de 85 610 enfants qui ont été admis pour malnutrition aiguë sévère depuis le début de l'année 2020.

Tableau 3. Taux d'admission des enfants malnutris (janvier – avril 2020)

Pays	Nouvelles admissions
Burkina Faso	22504
Tchad	21764
Mali	4389
Niger	12529
Nigeria*	5333
TOTAL	66519

*Nigéria : c'est la situation des 7 Etats

Source: Matrice de suivi remplie par le pays

Quelques recommandations :

Alimentation du nourrisson et du jeune enfant lorsque le COVID-19 est suspecté ou confirmé : un ensemble de 10 cartes de conseils et un livret de pratiques est disponible. Ces outils fournissent des messages et graphiques faciles à comprendre et qui peuvent être utilisés avec des communautés peu alphabétisées dans différents contextes. Pour plus d'information suivre ce lien ci-après : <https://www.advancingnutrition.org/news-events/2020/04/24/infant-and-young-child-feeding-recommendations-when-covid-19-suspected-or>

Gestion de l'information nutritionnelle en contexte COVID-19 : le cluster nutrition a formulé des recommandations pour adapter les systèmes d'informations. Pour plus d'information suivre le lien suivant : https://www.nutritioncluster.net/sites/default/files/2020-04/Nutrition-Information-COVID-Brief%201_0

Prise en compte de la nutrition dans les réponses au Covid-19 : Bien que peu de choses soient connues sur la nutrition et le COVID-19, on prévoit que la pandémie entraînera une aggravation de toutes les causes sous-jacentes de la malnutrition, notamment une détérioration de la sécurité alimentaire des ménages, des pratiques de soins pour les jeunes enfants, une diminution de l'accès aux soins préventifs et curatifs essentiels, l'augmentation de la morbidité chez les jeunes enfants. Les réponses face au COVID-19 devraient considérer la nutrition à travers une approche intégrée, incluant la sécurité alimentaire, la santé, l'accès à l'eau et l'assainissement, la protection sociale et la nutrition du nourrisson et du jeune enfant.



Situation des marchés

Fonctionnement et animation des marchés

A la fin du mois d'avril, aucun pays n'a fermé plus de 50% ses marchés agricoles ou à bétail. Toutefois, dans certains pays, régions ou zones, 60% à 100% des marchés ont été fermés (Burkina Faso, Guinée, Nigéria, Sénégal et Tchad).

Les pays ayant enregistré les taux de fermeture des marchés les plus élevés sont le Tchad, le Nigéria, le Burkina Faso, le Sénégal et la Guinée où les taux moyens de fermeture des marchés moyens nationaux varient entre 8% et 44%.

Au Burkina Faso, en plus de la fermeture de tous les grands marchés de Ouagadougou (30 marchés au total), les marchés à bétail des régions Centre, Nord-est et Plateau central ont été fermés. Toutefois, aucune région du pays n'a enregistré un taux de fermeture des marchés agricoles supérieur à 50%.

En Guinée, la région la plus touchée est Dabola où 100% des marchés à bétail ont été fermés au mois d'avril 2020 pour respecter les mesures de distanciations sociales.

Au Nigéria, 6 zones dans l'Etat de Kano ont un taux de fermeture des marchés à bétail variant de 95% à 100%. Il a été également signalé que les 3 sénatoriales zones de l'Etat de Gombe ont fermé les marchés agricoles à des taux oscillant entre 60% et 100%.

Au Sénégal, la fermeture des marchés hebdomadaires s'est traduite par une réduction de la mise sur le marché des céréales locales par les producteurs.

Au Tchad, 29 régions ont totalement fermé les marchés à bétail. Parmi ces régions, cinq ont également fermé leurs marchés agricoles à plus 60%.

Dans les autres pays (**Niger, Mali, Togo**), même s'il a été signalé des perturbations dans le fonctionnement des marchés journaliers et hebdomadaires, aucune région n'a enregistré un taux de disfonctionnement supérieur à 60% pour les marchés agricoles et 80% pour les marchés à bétail.

Figure 2 : Situation du fonctionnement des marchés

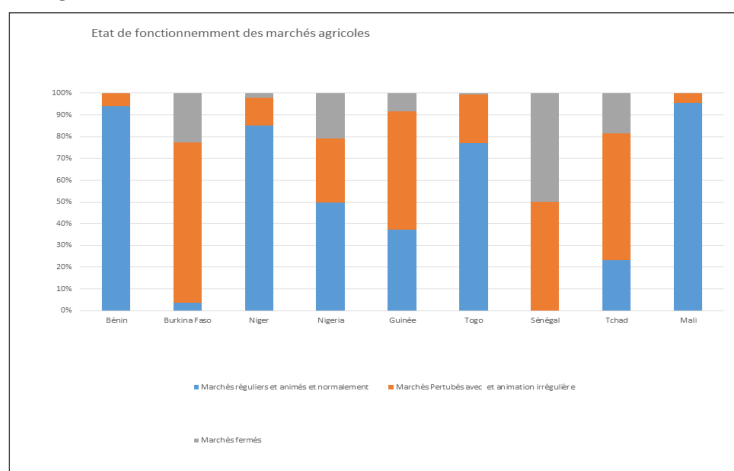
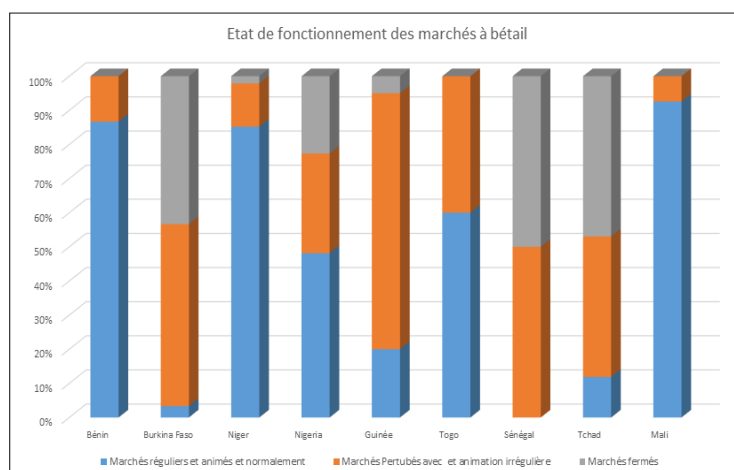


Figure 3. Fonctionnement des marchés à bétail



Disponibilité

Dans la plupart des cas, les marchés ont un niveau d'approvisionnement en produits alimentaires jugé stable à normale. Toutefois, dans certaines zones, on constate une faible disponibilité : c'est notamment le cas des marchés au Burkina Faso (Centre Nord, Centre Sud, Hauts Bassins, Plateau Central et du Sahel).

Il s'agit également des marchés des départements de Boffa, Boké, Fria, Koubia, Dalaba, Mamou, Pita, Labé, Lélouma, Mali et Tougué en Guinée. La même tendance est observée sur les marchés de certains Etats du Nigéria (Plateau, Borno, Benue et Jigawa). Au Tchad, de faibles offres en denrées alimentaires de base sont observées sur les marchés de certains départements (Djourouf Al Amar, Ouara, Assoungha, Nord Kanem, Biltinem, Grande Sido, Darh Tama, Kobé et Dagana). La disponibilité en produits alimentaires de base au niveau de ces marchés risque de se détériorer davantage et atteindre des seuils d'alerte, si les mesures gouvernementales sur les restrictions à la mobilité des populations ne sont pas allégées à court terme.

Les niveaux des prix

Les prix des denrées de bases demeurent toujours stables avec des variations de -5% à +5% dans certains pays comme au Burkina Faso, Mali, au Tchad, au Togo, au Niger et au Bénin comparativement à une situation normale. Par contre dans les autres pays, les prix des denrées de base sont en nette hausse : il s'agit du Sénégal, de la Guinée et du Nigeria. Toutefois, les plus importantes hausses supérieures à 25% sont observées dans plusieurs états du Nord Nigeria, en Guinée et au Niger.

Les prix des produits de rente et du bétail sont globalement à la hausse mais la situation varie selon les pays. Les baisses significatives sont notées au niveau du Burkina et le Niger (Tibiri, Aguié, Tanout pour le bétail et au Nigéria (Taraba) pour les produits de rentes.

Globalement les termes de l'échange sont en défaveur des producteurs et des éleveurs dans tous les pays, particulièrement au Niger (Belbedji), au Nigeria (Jigawa, Kano, Katsina, Tabara, Bauchi) ; cela se traduit par une baisse du pouvoir d'achat chez les agro-pasteurs.

Les zones en situation d'alerte, avec des prix des denrées supérieurs à 50% par rapport à la normale et/ou une baisse de 50% des prix des principaux produits de rente, sont localisées au Nigeria (Etats de : Bauchi, Gombe, Kaduna, Kano, Katsina, Taraba). Les zones à risque avec des variations haussières de prix entre +25% à +50% sont localisées au Niger (Maine Soroa, Aguié, Guidan Roundji, Maradi, Bouza, Belbedji et Tanout), en Guinée (Dalaba et Mamouet) et au Tchad (Am jaras, Wadi hawar, Fada et Mourtcha).

Niveaux de variation des prix par pays

Pays	Variations des prix des denrées de base	Variation des prix des produits de rente et du bétail	Variations des termes de l'échange
Bénin	-7%	8%	39%
Burkina	-6%	-15%	-1%
Guinée	15%	15%	5%
Mali	0%	2%	5%
Niger	4%	-4%	-4%
Nigeria	28%	10%	-22%
Sénégal	16%	12%	-3%
Tchad	-8%	-1%	15%
Togo	0%	5%	



Disponibilité de biomasse, accès aux pâturages, points d'eau et transhumance

Situation pastorale face à la crise sanitaire du COVID-19

Bien avant le début de la crise soudaine du COVID-19, le contexte sécuritaire avait entraîné des perturbations des activités pastorales (marchés à bétail fermés, transhumance interdite, conflits, difficulté d'accès à certains pâturages..) dans la bande sahélienne avec comme corollaire une dégradation/érosion des moyens d'existence des éleveurs. Au Sénégal et en Mauritanie, les éleveurs faisaient déjà face aux conséquences des déficits de biomasse enregistrés en 2019.

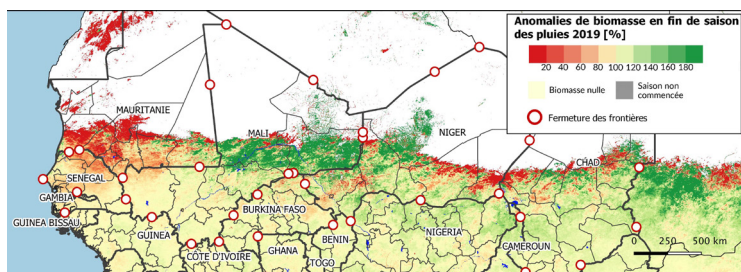
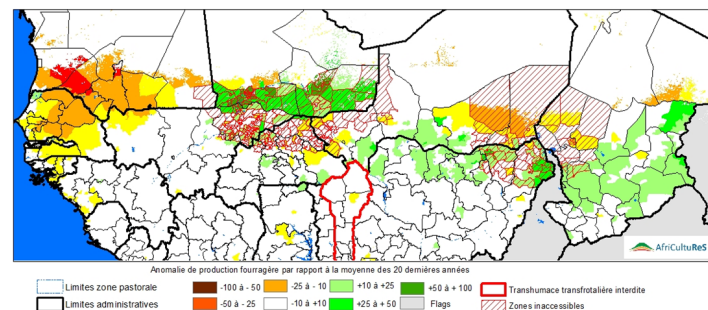
Analyse des données fournies par les pays :

Disponibilité de la biomasse

Elle est limitée (voire très limitée) dans les pays du Sahel, mais globalement satisfaisante pour les pays du Golfe de Guinée. Même si les déficits fourragers dans le Sahel sont dans la fourchette de ce qui est habituellement observé, le seuil d'alerte semble être atteint dans les zones pastorales du Niger, du Mali, du Burkina Faso, du Sénégal et du Tchad et du Nigeria (Adamaoua, Central zone, Northern zone, Southern zone).

Accès au pâturage

En raison de l'insécurité persistante, l'accès au pâturage dans les zones pastorales est globalement difficile pour la majorité des pays sahéliens sauf au Niger (Goudoumaria, Manesora, Ngourti...), au Tchad (Lac, Kanem, Batha Est, Fitri Bourkou...) au Mali (centre du Mali et partie Nord). Plusieurs zones sont totalement inaccessibles et se situent au-delà du seuil d'alerte de 75%..



Situation de la transhumance

Déjà affectée par la crise sécuritaire, la transhumance transfrontalière est fortement perturbée par les fermetures de frontières imposées par la lutte contre la pandémie Covid-19. La soudure pastorale a pratiquement atteint son pic et la plupart des transhumants présentement dans les pays d'accueil (Togo, Bénin,...) amorceront à partir de fin mai leur mouvement retour. La fermeture actuelle des frontières entraîné progressivement une concentration animale anormalement élevée dans les zones frontalières fermées ; des risques de conflits ne sont pas écartés avec le démarrage de la campagne agricole.

La transhumance interne dans les pays est également perturbée en raison des mesures de quarantaine, de couvre-feu limitant la mobilité des transhumants.

Le seuil d'alerte (transhumance interdite à 75%) est atteint dans la majorité des pays sauf au Tchad en Guinée, au Togo

Conclusion/recommandation :

Avec l'arrivée (précoce selon les prévisions) de la saison pluvieuse et le début de la campagne agricole, une facilitation du mouvement retour des transhumants transfrontaliers est nécessaire pour réduire le risque de mortalité du cheptel affaibli par la sécheresse, éviter des désagréments et les conflits potentiels. La concentration anormalement élevée du bétail due aux interdictions et difficultés de transhumance dans les zones frontalières représentent un risque zoo-sanitaire fort. La gestion des ressources naturelles (risque de surpâturage) et la disponibilité des denrées (lait, viande...) d'origine animale pourraient également connaître des perturbations majeures notamment dans les pays sahéliens.

Les mesures sanitaires d'urgence mises en place par les Etats viennent perturber et exacerber le déroulement de la vie pastorale qui était déjà en crise du fait de l'insécurité, ce qui pourrait si rien n'est fait à court et moyen terme, affecter durablement les moyens d'existence des éleveurs. Une réponse ciblée (ouverture ciblée et progressive des zones frontalières de transhumance, distribution d'aliments bétails et soins vétérinaires) sur le pastoralisme et ses acteurs (Assistance alimentaire aux plus vulnérables) est à envisager dans les plus brefs délais.



Conditions de vie des ménages dans le contexte de Covid-19

Activités génératrices de revenus, accès aux moyens de productions (Intrants et main d'œuvre)

Situation générale dans la région : les activités génératrices de revenus quotidiens (petit commerce, vente de la main d'œuvre) sont très perturbés dans la plupart des pays. Les activités agricoles se déroulent normalement dans la grande majorité des pays. Globalement, l'accès aux intrants et à la main d'œuvre n'a pas été négativement impacté par les mesures de santé publique face au COVID-19 sauf au Tchad, au Nigeria, et au Burkina Faso. Sur le plan pastoral, la persistance de l'insécurité civile rend difficile l'accès aux ressources pastorales (pâturages et points d'eau) dans le bassin du Lac Tchad et la zone de Liptako Gourma. La mobilité est fortement restreinte le long des frontières entre le Bénin-Niger et Burkina-Bénin.

 **BENIN :** 20% des ménages ont un accès limité aux moyens de production. Le reste (80%) conduisent leurs activités dans les conditions habituelles. La situation est homogène sur tout le pays.

 **BURKINA FASO :** Toutes les 13 régions du pays ont rapporté une situation d'urgence avec des possibilités très limitées de conduite d'activités génératrices de revenus (petit commerce, vente de la main d'œuvre). La même tendance est observée pour la conduite des activités agricoles ; toutes les régions sont en situation d'urgence avec peu ou pas d'accès aux moyens de productions (intrants et main d'œuvre).

 **GUINÉE :** la conduite des activités génératrices de revenus (petit commerce, vente de la main d'œuvre) sont limitées (voire très limitées) dans 50% des zones suivies. Globalement, cette situation est jugée alarmante et cela s'explique en partie par le ralentissement et l'arrêt respectivement des flux nationaux et transfrontaliers de produits agricoles provoqués par l'état d'urgence Covid-19 en vigueur. L'accès aux moyens de production (intrants et main d'œuvre) est limité ou inaccessible dans environ 30% des zones.

 **NIGER :** Le suivi des 75 départements et communes révèle que les activités génératrices de revenu et activités agricoles sont conduites respectivement à 81% et 88% des conditions normales. Toutefois environ 2% de ces zones (11 départements et communes de Niamey) ont atteint le seuil d'urgence et 1% (5 départements) ces zones sont en situation d'alerte en ce qui concerne les activités génératrices de revenus.

Concernant les activités agricoles, 2% des départements sont en alerte. Les difficultés concernent l'accès limité aux intrants et l'absence de la main d'œuvre du fait du des jeunes partis en exode et dont le retour est devenu impossible en raison des fermetures des frontières et du confinement imposé à Niamey.

 **NIGERIA :** les mesures prises dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19 affectent négativement les activités génératrices de revenus dans les 13 Etats (regroupant 44 zones) suivis en avril 2020. 57% des zones ont atteint le seuil d'alerte ; une situation engendrant de mauvaises conditions d'accès aux revenus aux ménages pauvres largement dépendant des marchés pour leur approvisionnement en denrées alimentaires. De même, la conduite des activités agricoles est fortement perturbée. L'accès aux intrants et la disponibilité de main d'œuvre sont considérés comme étant (7%) ou peu/pas accessibles (27%) des zones. Globalement, les activités génératrices de revenus et l'accès aux intrants et à la main d'œuvre agricole sont très détériorés dans plus d'un tiers des zones suivies dans les 13 Etats du Nord Nigéria.

 **MALI :** les activités génératrices de revenus sont très perturbées dans 100% des 55 zones suivies. Les activités sont très limitées ou en arrêt dans environ 50% à 65% des zones suivies. Toutefois, les activités agricoles se déroulent normalement dans toutes les zones où l'accès aux intrants et à la main d'œuvre n'ont pas été impactés par les mesures prises dans le cadre de la gestion de la pandémie.

 **TOGO :** 30% des ménages ont été privés de la conduite quotidienne de leurs activités génératrices de revenus (petit commerce, vente de la main d'œuvre), alors que 20% des ménages ont des activités très limitées et 50% des activités limitées. Seulement 10% conduisent normalement leurs AGR. Les activités agricoles se déroulent normalement dans plus de 80% des zones suivies. L'accès aux intrants agricoles et à la main d'œuvre est limité dans 20% des zones.

 **TCHAD :** Dans 73 % des zones suivies, les activités génératrices de revenus sont fortement impactées (27% limitées, 23% très limitées et 22% en arrêt), plaçant ainsi le pays en situation d'urgence. La conduite des activités agricoles connaît également des difficultés dans 38 % de zones suivies dont 15% sans accès aux intrants et à la main d'œuvre, et 23% ayant un accès limité.



Suivi du criquet pèlerin

La situation du criquet pèlerin est calme et sous contrôle au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Toutefois, au regard de ce qui se passe en Afrique de l'Est et du risque probable de recevoir des essaims à partir de cette région en juin, les pays de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et ceux du Burkina Faso et du Sénégal s'attendent de concert avec leurs partenaires (FAO et CLCPRO), pour mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre d'un plan d'urgence régional et des Plans Nationaux d'Urgence Acridienne (PNUA).

Le coût du plan d'urgence régional est estimé à 9,6 millions USD dont environ 995 000 USD de contribution des pays, 1 million USD par la CLCPRO à travers son Fonds Régional de Gestion du Risque Acridien (FRGRA) et 7,6 millions USD sont à rechercher auprès de la FAO et des autres partenaires financiers nationaux et internationaux.

Recommandations

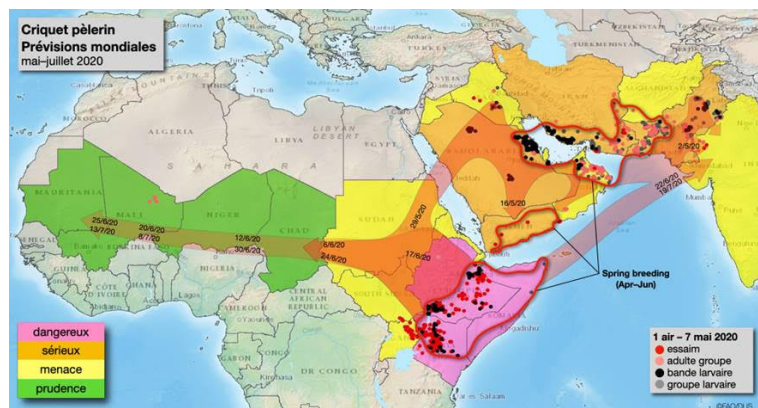
Au regard du risque d'invasion acridienne dans la région les recommandations ci-après sont formulées :

- Procéder à la mise à jour régulière de la situation du criquet pèlerin avec l'appui des services de protection des végétaux et/ou des centres de lutte antiacridienne et reporter sur la situation acridienne dans les pays (y compris en période d'accalmie);
- Renforcer la Coordination régionale entre le CILSS, la CEDEAO et la CLCPRO (Commission de la FAO de lutte contre le Criquet Pèlerin en Région Occidentale) pour des actions concertées et appropriées;
- Coordonner les actions avec les bureaux pays de la FAO afin de mettre à disposition des services de protection des végétaux et/ou des centres nationaux de lutte antiacridienne, des moyens /matériels de surveillance et de lutte.



En conclusion : la situation alimentaire et nutritionnelle déjà fortement aggravée par la crise sécuritaire dans certains pays (Burkina Faso, Niger, Nigéria et chad) est devenue très inquiétante avec

les conséquences des mesures de santé publique face à la pandémie Covid-19. La conduite des activités génératrices de revenus sont très limitées voire impossible ; une situation détériorant fortement les conditions de vie et le pouvoir d'achat des populations les plus vulnérables dépendant essentiellement des marchés pour l'approvisionnement en denrées alimentaires..



Carte d'occurrence et du risque du criquet pèlerin –Avril 2020 (so Carte d'occurrence et du risque du criquet pèlerin –Avril 2020 (source FAO/DLIS))

Pays	Animation des marches	Situation Pastorale		Condition de vie des ménages	
		disponibilité de biomasse	accès aux pâturages	AGR	Activités agricoles
Bénin					
Burkina Faso					
Guinée					
Niger					
Nigeria					
Mali					
Togo					
Tchad					

Normal
Alerte
Alarme
Urgence

Mesures d'atténuation dans les pays

Les gouvernements ont révisé (ou en voie de le faire) leurs plans nationaux de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles pour y intégrer les impacts des mesures de santé publique face à la pandémie Covid-19 ou adopté des plans de riposte pour assister les populations vulnérables. D'autres mesures plus larges sont en cours de mise en œuvre, notamment visant à assurer le bon fonctionnement des systèmes locaux d'approvisionnement alimentaire et relancer la production agricole locale. Ainsi, en plus de l'allègement des dépenses des ménages (prise en charge des factures d'eau et d'électricité), certains gouvernements ont initié diverses autres actions : boutiques témoins, distribution gratuite des vivres, appuis à la production vivrière, renforcement des stocks institutionnels, etc. Ces actions sont mises en œuvre au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Nigéria, au Sénégal, au Tchad et au Togo.

Contact : Dr Issoufou Baoua, Expert Cadre Harmonisé, issoufou.baoua@cilss.int
CILSS/AGRHYMET, administration.agrhymet@cilss.int

Mise en page: UCID/AGRHYMET

